Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 01/06/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 5 juin à 19 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien, BOULANGER Pierre Pascal et JOUAN Patrick.
Absents : Madame DURAND Sylvie procuration à Madame IZAUTE Marie Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE DU MAIRE

Madame La Maire donne lecture des courriers reçus de Lannion Trégor Communauté et concernant le transfert de pouvoirs de police administrative spéciale du Maire. Elle précise qu'un arrêté doit être signé mais elle préfère qu'une délibération soit également prise.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour :

REFUSE de transférer les pouvoirs de police administrative spéciale du maire .

SOUHAITE que les pouvoirs de police administrative spéciale du maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila.



Certifié exécutoire par transmission, Le 22/06/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire,
Lognoné Jamila.

